



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

Les adoptions internationales sont en diminution constante depuis vingt ans et les statistiques pour 2023, qui viennent d'être publiées par la MAI ([ici](#)), sont venues confirmer cette baisse : 176 enfants ont été adoptés à l'international en France en 2023, contre 232 en 2022 et 252 en 2021. Le décrochage observé lors de la crise du Covid se poursuit donc et la tendance à la baisse, prévisible, devrait se poursuivre au cours des prochaines années, comme le révèle l'analyse des données pour 2023.

En premier lieu, 56 adoptions ont eu lieu par démarche individuelle dans le cadre de la dérogation prévue par l'article 15 de la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption. 87 familles qui bénéficiaient d'un agrément en cours de validité à la date de la publication de la loi et qui se sont enregistrées auprès de la MAI avant le 22 août 2022, sont encore susceptibles de mener leur procédure d'adoption jusqu'à son terme. Pour toutes les autres familles non enregistrées auprès de la MAI dans le délai imparti, l'adoption par démarche individuelle est devenue impossible : cela vaut également pour les adoptions intrafamiliales (28 adoptions en 2023, dont 27 par procédure individuelle), à l'exception de l'adoption de l'enfant du conjoint (19 en 2023).

En 2023, 42 adoptions ont été accompagnées par l'Agence française de l'adoption (AFA, intégrée dans le groupement d'intérêt public France Enfance Protégée) et 78 ont été accompagnées par des organismes autorisés pour l'adoption (OAA). Les autorisations et habilitations des OAA seront caduques au 21 février 2024 ; toutes ne seront pas renouvelées, ce qui devrait également peser à la baisse sur les chiffres de l'adoption.

Les cinq premiers pays d'origine en 2023 ont été le Vietnam (27 adoptions), la Thaïlande (26), Madagascar (21), la Colombie (12) et la Tunisie (12). Parmi ces pays, Madagascar fait l'objet d'une suspension pour toute nouvelle procédure depuis octobre 2022 et la Tunisie n'a pas ratifié la convention de La Haye : les flux d'adoption en provenance de ces pays devraient donc se tarir dès 2024.

#20

Février 2024

SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	2
Nouvelles des partenaires	4
Le Kiosque	5

Ces évolutions ne concernent pas que la France. Selon les statistiques rassemblées par le Service social international (SSI/CIR) et qui portent sur 17 pays d'accueil, 3 323 adoptions internationales ont été effectuées en 2022, soit une baisse de 14 % par rapport aux 3 884 adoptions réalisées en 2021. Les premiers pays d'accueil en 2022 ont été les États-Unis (1 435 adoptions), l'Italie (565), le Canada (414), la France (232) et l'Espagne (173). Si l'on regarde les évolutions sur la durée dans ces 17 pays d'accueil, le nombre d'adoptions internationales a baissé de 83 % en dix ans (19 312 adoptions en 2012) et de 93 % en 20 ans (45 482 adoptions en 2004).

Cette année, le bilan statistique de la MAI inclut le nombre de demandes d'accès au dossier d'adoption qui lui ont été adressées par des personnes adoptées. Ce nombre s'est élevé à 167 et a concerné 37 pays d'origine, dont le Vietnam (24 demandes), l'Éthiopie (17) et Haïti (16).

Étienne ROLLAND-PIÈGUE

Chef de la Mission de l'adoption internationale



L'ACTUALITÉ DE LA MAI

Déplacement de la MAI au Sri Lanka (15-17 janvier 2024)

La mission a permis de faire le point sur les procédures locales en matière d'adoption internationale avec l'Autorité centrale sri-lankaise, le *Department of Probation and Child Care Services* (DPCCS). Le nombre d'enfants proposés à l'adoption internationale est très réduit, de l'ordre d'une dizaine par an, dont 2 à 3 adoptés en France chaque année. Avec l'arrêt de l'activité de l'OAA Kasih Bunda France, les familles souhaitant adopter au Sri Lanka devront désormais être accompagnées par l'Agence française de l'adoption. La MAI a également abordé avec le DPCCS la question des adoptions illicites passées et de la recherche des origines. Le Sri Lanka fait partie des pays d'origine retenus dès le lancement du projet RACINE en 2021. Le SSI France a identifié un partenaire, l'ONG SERVE, membre du réseau SSI, pour accompagner la recherche des origines sur place. Le DPCCS a accepté de travailler en partenariat avec SERVE dans le cadre d'un projet de coopération qui pourrait être présenté par l'Ambassade de France au Sri Lanka dans le cadre de l'appel à projets de la MAI.



NOUVELLES DU MONDE

Recherche des origines au Chili : procédure mise en place par *Mejor niñez*

À l'occasion d'une mission au Chili en octobre 2023, l'Agence française de l'adoption (AFA) a recueilli des informations utiles sur la recherche des origines au Chili. La

procédure est formalisée et accompagnée par l’Autorité centrale, *Mejor niñez*, et elle est gratuite pour la personne adoptée. Celle-ci adresse à l’Autorité centrale un formulaire d’information disponible en ligne qui lui donne accès à un espace personnel avec mot de passe. Elle doit ensuite remplir une fiche de motivation, puis, un entretien avec l’équipe de *Mejor niñez* est planifié, dans les locaux si la personne se trouve au Chili, ou bien en visio-conférence. Le but est d’informer sur le cadre légal et les étapes de la procédure, d’évaluer les motivations et les attentes. À tout moment, le requérant peut décider de ne pas poursuivre cette démarche. Les professionnels de *Mejor niñez* devront demander au service de registre civil une preuve de filiation adoptive, appelée « *calidad filiativa* ». Le dossier est ensuite vérifié par l’Autorité centrale. *Mejor niñez* ne peut donner d’informations sur la mère biologique sans l’accord de cette dernière. Après un entretien d’étape avec la personne en recherche de ses origines, et si cela est souhaitable, une rencontre en visio-conférence est alors prévue entre l’adopté et sa famille biologique. Il est possible d’échanger lettres, photos et vidéos, avant une rencontre en présentiel. L’Autorité centrale assure ensuite le suivi post-rencontre. Enfin, un questionnaire de satisfaction est soumis aux deux parties afin d’améliorer si besoin ce service.

Projet pilote suisse sur la recherche des origines au Sri Lanka

L’association suisse *Back to the Roots* soutient les personnes adoptées du Sri Lanka avec domicile en Suisse dans leurs démarches de recherche des origines. Elle a signé en 2022 une convention avec les autorités fédérales et cantonales portant sur des prestations de soutien en faveur de personnes adoptées provenant du Sri Lanka. Les activités de l’association sont complémentaires et subsidiaires aux tâches des services cantonaux d’information et de l’Office fédéral de la justice. L’accompagnement proposé porte sur l’écoute de la personne adoptée et la formulation de son projet, le soutien à la recherche des documents en Suisse et au Sri Lanka, l’analyse des documents, ainsi que les conseils et le soutien avant et après un éventuel voyage au Sri Lanka. L’association n’est pas autorisée à effectuer des recherches de la famille biologique au Sri Lanka : celles-ci sont effectuées par le *Department of Probation and Child Care Services* (DPCCS), Autorité centrale du Sri Lanka pour l’adoption internationale, à la demande des services cantonaux d’information.

Tests ADN en Suisse : législation en vigueur et application aux adoptés à l’international

La loi fédérale suisse sur l’analyse génétique humaine précise les conditions auxquelles des analyses génétiques et prénatales peuvent être effectuées. Afin de prévenir les abus dans le cadre de la réalisation des analyses et des opérations relatives à des données génétiques et de garantir la qualité des analyses et de l’interprétation des résultats, la loi pose des principes généraux (consentement ; droit de ne pas savoir ; communication au seul intéressé ; protection des données génétiques) et soumet la prescription des tests à l’ordonnance d’un médecin et à l’intervention d’un laboratoire d’analyse spécialisé. Les tests dits « *Direct-to-Consumer* » (DTC) ne peuvent être vendus librement qu’à condition qu’ils soient destinés à des analyses effectuées hors du domaine médical et ne soient pas destinés à la détermination d’aspects particulièrement sensibles (par ex. la paternité). Dans le cas des personnes adoptées,

L'Autorité centrale cantonale a la possibilité de rendre une décision administrative par laquelle elle mandate une des cliniques accréditées suisses à procéder au prélèvement sur la personne résidant en Suisse et à transmettre le kit de test à la représentation diplomatique suisse dans le pays d'origine. Le prélèvement du membre de la famille biologique sera renvoyé par la représentation suisse à la clinique suisse qui fera le test et communiquera les résultats à l'Autorité centrale cantonale. Les frais sont à la charge de la personne requérante.



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Fermeture de la représentation de l'AFA en Russie

L'Agence française de l'adoption (AFA) a décidé de fermer sa représentation en Russie à compter du 31 mars 2024. Cette décision fait suite à la suspension *sine die* des adoptions avec la Russie décidée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par arrêté du 7 mars 2022 modifié, ainsi qu'à la décision des autorités russes de mettre fin à l'activité de l'AFA d'intermédiaire pour l'adoption en Russie. Une mission doit être effectuée pour les opérations de clôture de la régie comptable et le rapatriement des archives. Concernant les activités de suivi post-adoption, dont les autorités russes demandent le maintien, les rapports de suivi post-adoption devront être transmis directement aux autorités russes compétentes par les familles.

Fiches-pays du SSI/CIR sur la recherche des origines

Le Service social international et son Centre international de référence (SSI/CIR) publient et actualisent des fiches-pays destinées à présenter la situation de l'adoption internationale et de la protection de l'enfance dans le monde. Ces fiches sont disponibles sur une base de données accessible par les Autorités centrales et les partenaires du SSI. La plupart de ces fiches compréhensives incluent également un paragraphe sur la recherche des origines. Face à la montée en puissance du sujet et à la demande croissante des Autorités centrales des pays d'accueil, le SSI/CIR a développé depuis un an et demi une série de fiches thématiques portant sur la recherche des origines. 25 fiches ont déjà été publiées : Afrique du Sud, Arménie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cap Vert, Chili, Chine, Colombie, République dominicaine, Espagne, France, Hongrie, Inde, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Mexique, Roumanie, Portugal, Royaume Uni, Salvador, Sri Lanka et Tunisie.

D'autres fiches suivront dans les mois qui viennent, visant d'autres pays d'origine ainsi que des pays d'accueil. Ces documents sont réservés aux abonnés à la base de données et ne sont pas rendus publics, mais les associations qui désireraient les consulter peuvent en faire la demande à la MAI.

HCCH : tenue de la deuxième réunion du Groupe de travail sur les aspects financiers de l'adoption internationale

Le Groupe de travail sur les aspects financiers de l'adoption internationale a tenu sa deuxième réunion du 24 au 26 janvier 2024 (en ligne), en présence de 39 participants de 19 pays d'accueil et d'origine, ainsi que trois organisations internationales ayant le statut d'observateurs : l'UNICEF, InterCountry Adoptee Voices (ICAV) et le Nordic adoption council (NAC).

Suite à la première réunion de juin 2023, le groupe de travail a travaillé à la mise à jour de la note sur les aspects financiers de l'adoption internationale de 2014 et à l'amélioration du tableau sur les coûts associés à l'adoption internationale. Un projet de feuille de route de coopération entre les États pour parvenir à séparer les contributions, donations et projets de coopération de l'adoption internationale, préparé par le Canada et le Vietnam, a également été présenté.

Dans le cadre des échanges, la plupart des délégations se sont de nouveau déclarées très favorables à ce que seuls les frais et dépenses du processus d'adoption soient facturés ou payés en raison des risques directement et indirectement liés aux aspects financiers de l'adoption internationale. Il a néanmoins été convenu qu'il faudrait du temps pour atteindre cette position dite « point de vue n°1 », quelques représentants s'interrogeant par ailleurs sur la possibilité de garantir l'absence d'influence induite et de concurrence dans le processus d'adoption si des garanties solides sont mises en place (« point de vue n°2 »).

La prochaine réunion devrait avoir lieu en juin 2024.



LE KIOSQUE

« Un passé pas si simple : Enquête en Rabelaisie » de Jean-Paul ROBERT, Geste noir (22 Septembre 2023)



« Au cœur des riantes collines et des vignobles chers à Rabelais, la vie s'écoule paisiblement. Daphne, policière appréciée de ses supérieurs comme de ses pairs, y a vécu toute son enfance dans une famille de vigneronns aisés. Son frère, elle et leurs deux familles au grand complet s'y retrouvent chaque mois autour de la table de leurs parents désormais retraités. La recherche d'une vérité introuvable tourne à l'obsession jusqu'à ce qu'une partie du mystère s'éclaire enfin. Le choc risqué de détruire le bel édifice familial. »

L'auteur sort une enquête policière inspirée d'une histoire vraie où il aborde le trafic d'enfants et les adoptions illégales. Un long travail de documentation et de recherches a été effectué pour livrer un récit vraisemblable.

Dépêche AFP – Mission interministérielle sur les pratiques illicites

Treize organisations représentant des personnes adoptées à l'étranger ont publié le 31 janvier un communiqué de presse pour réclamer la publication du rapport de la mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale. Les recommandations de la mission d'inspection ont fait l'objet le 23 janvier d'une présentation aux associations par Monique LIMON, présidente du Conseil national de l'adoption (CNA). Le communiqué de presse a été repris par l'AFP et Médiapart ([ici](#)).

**BULLETIN
DE LA MAI**
MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



—
Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire

Mission de l'adoption
internationale

57 boulevard des Invalides
75007 Paris